

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION  
*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
39e séance  
tenue le  
vendredi 13 novembre 1992  
à 11 heures  
New York

LIBRARY

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 39e SEANCE

JAN 06 1993

Président par intérim : M. GUERRERO (Philippines) (Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER  
LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
*dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/47/SR.39  
18 novembre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

En l'absence de M. Piriz-Ballon (Uruguay), M Guerrero (Philippines),  
Vice-Président, prend la présidence

La séance est ouverte à 11 h 35.

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/47/82-S/23512, A/47/88-S/23563, A/47/225, A/47/312-S/24238, A/47/391, A/47/437, A/47/441, A/47/449-S/24566, A/47/499, A/47/530, A/47/564; E/1992/47)

Débat général (suite)

1. M. LAWSON (Togo), tout en reconnaissant que des progrès sensibles ont été réalisés dans plusieurs domaines espérance de vie, taux d'alphabétisation et de mortalité, accès aux services de santé et à l'eau salubre - s'indigne que la pauvreté qui touche actuellement plus de 1,1 milliard de personnes, ne cesse de s'étendre, surtout en Asie et en Afrique. Selon le dernier rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde, le nombre de familles qui ne peuvent satisfaire leurs besoins essentiels a doublé en 10 ans et la sécheresse menace à nouveau 27 millions de personnes dans 14 pays; le nombre d'enfants souffrant de malnutrition a augmenté depuis 1980. L'Afrique subsaharienne est particulièrement frappée : le rapport de la dix-huitième session du Conseil mondial de l'alimentation indique que 20 pays connaissent de graves crises alimentaires et que la menace de famine et d'épidémies y est probablement plus grave que pendant les années catastrophiques qui se sont succédées récemment.

2. Rappelant les objectifs de la dernière Stratégie internationale du développement, l'intervenant souligne que les programmes et politiques d'éradication de la pauvreté continuent de souffrir d'un environnement économique hostile. L'écart entre pays riches et pays pauvres ne cesse de se creuser, qu'il s'agisse des revenus, des niveaux de croissance, de l'accès aux marchés ou du capital humain.

3. En ce qui concerne l'aide publique au développement, les objectifs que s'était fixés la communauté internationale sont loin d'être atteints : cette aide ne représente en effet que 0,35 % du PNB des pays industrialisés (au lieu de 7 %), soit 54 milliards de dollars par an, alors qu'il faudrait pratiquement quadrupler ce montant pour augmenter de 2 % le taux de croissance moyen des pays en développement; la répartition de l'APD laisse également beaucoup à désirer, puisqu'un quart seulement est alloué aux pays où vivent les trois quarts des pauvres de la planète; enfin elle n'est pas principalement dirigée vers la satisfaction des besoins fondamentaux : seulement 6,5 % de l'aide bilatérale est affectée aux programmes d'enseignement élémentaire, de soins de santé primaires, d'approvisionnement en eau potable, de planification familiale et de nutrition.

4. La croissance économique des pays en développement, condition sine qua non de l'éradication de la pauvreté, est entravée par divers facteurs

(M. Lawson, Togo)

externes chute des cours des produits de base, protectionnisme des pays industrialisés Il faut souligner à ce sujet que l'enlèvement des négociations d'Uruguay a des effets néfastes sur la sécurité alimentaire et l'économie des pays en développement; les coûts sociaux des programmes d'ajustement structurel et le fardeau écrasant de la dette extérieure, qui est passée de 100 milliards de dollars en 1970 à 1 350 milliards de dollars en 1990, représentent d'autres obstacles majeurs aux efforts d'éradication de la pauvreté.

5. Les efforts entrepris aux niveaux national et international ont jusqu'ici été vains, comme l'a constaté l'Assemblée générale dans sa résolution 46/141, mais le nouvel élan de solidarité issu de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement et de l'Engagement de Cartagena font naître l'espoir de voir s'intensifier la lutte contre la pauvreté. A cet effet, il faudra réorienter l'aide au développement en la dirigeant, pour l'essentiel, vers les pays les plus pauvres et vers la satisfaction des besoins fondamentaux, en la rendant plus prévisible, en augmentant la part de l'aide multilatérale et en établissant un calendrier pour la réalisation de l'objectif de 0,7 % du PNB. Il faudrait également élaborer, à l'occasion de la prochaine Conférence internationale sur la nutrition, des plans d'action pour atteindre les objectifs fixés en matière de nutrition par le Sommet mondial pour les enfants, et fournir aux pays en développement une assistance en vue d'une nouvelle révolution verte qui déboucherait sur la sécurité et l'autosuffisance alimentaire. Les ONG devront être plus étroitement associées à la conception et à l'exécution des programmes de lutte contre la pauvreté. Il faudrait s'inspirer à ce sujet de l'exemple de l'UNICEF, dont les programmes de lutte contre le sida bénéficient du concours de diverses ONG. Il faudrait aussi envisager des remises de dette de l'ordre des deux tiers, comme l'a proposé en septembre 1991 la Conférence des ministres des finances du Commonwealth. L'initiative de l'UNICEF concernant l'allègement de la dette en faveur des enfants devrait être encouragée et étendue aux programmes de planification familiale, de soins de santé primaires, d'approvisionnement en eau potable et d'alphabétisation. A l'issue des négociations d'Uruguay, des mesures devraient être prises tendant à libéraliser le commerce international et à ouvrir les marchés aux produits des pays en développement.

6. L'intervenant préconise la création, dans le cadre du système des Nations Unies, d'un mécanisme chargé de traiter de la question de la pauvreté sous tous ses aspects et souhaiterait qu'une réunion interinstitutions de haut niveau soit organisée pour dégager des approches communes en vue d'établir un système harmonisé d'indicateurs sociaux. Il forme le voeu que les prochaines échéances internationales en matière économique et sociale soient mises à profit pour établir des plans d'action en vue de l'éradication de la pauvreté.

7. L'intervenant se félicite de l'élaboration d'une convention internationale sur la désertification en application du programme Action 21 ainsi que de la création par l'Association sud-asiatique de coopération régionale d'une commission indépendante chargée de la lutte contre la pauvreté, initiative qui pourrait utilement servir d'exemple à d'autres régions.

8. Mgr MARTINO (Observateur permanent du Saint-Siège) se félicite que l'éradication de la pauvreté et la satisfaction des besoins essentiels de l'homme soient désormais au centre des activités de développement. Cette nouvelle optique humanitaire, loin de réduire l'importance des progrès scientifiques et techniques, est garante de leur validité. Le contraste entre les riches et les pauvres et la prévalence de la pauvreté dans un monde si riche de ressources scientifiques et matérielles sont un affront à la dignité de l'homme et une souillure pour la conscience de l'humanité. La communauté internationale ne saurait tolérer que des millions d'êtres humains vivent dans l'indigence, voire meurent faute des biens de première nécessité auxquels chaque être humain a droit. Elle doit se mobiliser pour soulager immédiatement les souffrances des plus pauvres et s'attacher résolument à promouvoir les réformes sociales, économiques et politiques indispensables à un véritable développement universel car, comme l'a dit S. S. Paul VI, le développement est le nouveau nom de la paix.

9. L'Eglise considère depuis toujours l'aide aux pauvres et aux nécessiteux comme l'une de ses tâches essentielles. Elle a inspiré et soutenu d'innombrables institutions et organisations qui sont les précurseurs des programmes modernes d'assistance sociale. Dans l'esprit de son fondateur, qui a choisi de s'identifier avec les nécessiteux, les assoiffés, les affamés, les sans-abri, les opprimés, elle continue de prêcher l'amour des pauvres, convaincue que l'assistance ne saurait être efficace que si elle est fournie dans le respect de la dignité de chacun et dans un esprit de solidarité et de responsabilité grâce auquel tous pourront accéder aux ressources de la planète, tout en préservant l'environnement, et vivre dans la paix et la sécurité.

10. L'appauvrissement spirituel de la société, le déni des droits de l'homme, les pratiques qui portent atteinte à la dignité humaine ou qui interdisent l'épanouissement spirituel et nient la transcendance causent des privations tout aussi graves que la pauvreté matérielle. La victoire sur la pauvreté ne sera complète que si chacun peut s'épanouir et réaliser ses aspirations humaines, culturelles, spirituelles et religieuses. C'est à juste titre que la Deuxième Commission, dans les travaux qu'elle consacre à la pauvreté, met l'accent sur la coopération internationale, car s'il est vrai que pour vaincre ce fléau, beaucoup doit être fait à l'échelon local, seule la solidarité, et surtout la solidarité entre pays en développement et pays industrialisés, permettra d'avoir raison du paupérisme, comme l'a souligné S. S. Jean-Paul II à l'occasion de la Journée mondiale de la paix, en 1990. Cette solidarité est un impératif moral que les réalités de l'économie internationale protectionnisme, monopoles technologiques, endettement excessif - continuent de mettre en échec. Mais il faut aussi que les dirigeants des pays en développement éliminent les facteurs qui dissuadent les investisseurs éventuels et qu'ils donnent aux peuples la possibilité de contribuer à l'instauration d'un ordre économique juste.

11. La lutte contre la pauvreté et l'affirmation de la dignité humaine sont au coeur de la plupart des questions dont traite la Deuxième Commission. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a

(Mgr Martino)

récemment réaffirmé que le droit au développement était indissociable des droits et devoirs en matière d'utilisation des ressources et de protection de l'environnement et il est essentiel que les documents adoptés à cette Conférence les deux conventions, la Déclaration de Rio, Action 21 et le consensus sur la protection des forêts - soient suivis d'effet; les prochaines conférences sur les droits de l'homme, sur la population et le développement et sur les femmes traiteront de questions vitales pour la dignité de la personne humaine et contribueront à soulager les souffrances intolérables créées par les privations et la pauvreté. L'intervenant se félicite du projet d'organiser en 1995 une réunion mondiale sur le développement social, comme l'avait proposé le Sommet du Conseil de sécurité tenu en janvier 1992. Cette initiative devrait permettre de transcender l'aspect purement économique de la pauvreté et d'axer le développement sur la personne humaine. Or, comme le Saint-Siège l'a souligné à l'occasion de la CNUED, tous les problèmes, si techniques soient-ils, doivent être examinés compte dûment tenu de leur dimension éthique et dans le respect de la dignité de l'homme.

12. La souffrance n'est pas un concept abstrait, une variable comme une autre dans un modèle complexe; il est inadmissible de considérer les pauvres comme les causes et non les victimes de leurs infortune. Les fruits de la Terre ont été créés par Dieu pour la jouissance de tous, et le développement n'a de sens que si nul n'en est exclu.

13. L'éradication de la pauvreté signifie la suppression de ses causes, ce qui implique la réforme de tous les systèmes institutionnalisés d'injustice, qualifiés par S. S. Jean-Paul II de "structures du péché". La communauté internationale doit non seulement prêter l'oreille aux pauvres et se faire leur porte-parole, mais aussi répondre à leur appel avec générosité et solidarité.

14. M. AROSEMENA (Panama), parlant au nom des pays d'Amérique centrale, dit que, dans les années 80, la pauvreté a augmenté de façon alarmante, surtout dans les pays en développement, et que son élimination doit être le principal objectif des stratégies de développement pour les années à venir.

15. Il est certain que c'est à ces pays qu'il incombe au premier chef de mener des efforts internes, concertés et soutenus, pour parvenir à une croissance économique qui aille de pair avec une justice sociale. Les gouvernements des pays centraméricains ont reçu pour mandat de renforcer les structures démocratiques, de promouvoir le respect des droits de l'homme et d'améliorer le bien-être de leurs populations. Sur le plan économique, ils ont ouvert leurs marchés aux lois de l'offre et de la demande et stabilisé leurs politiques budgétaires et monétaires et s'efforcent de libéraliser les échanges. Mais ces réformes affectent considérablement les populations, notamment les secteurs les plus démunis. C'est pourquoi, face au mécontentement social et à l'inquiétude politique croissants, les pays centraméricains abordent les années 90 avec le souci d'appliquer des réformes économiques qui s'accompagneront de programmes de justice sociale, afin que la croissance soit répartie équitablement entre les différentes catégories.

/...

(M. Arosemena, Panama)

16. Plus de 60 % de la population de la région vivent dans des conditions de pauvreté. Des programmes sociaux à court terme et à moyen terme sont donc indispensables pour éliminer l'analphabétisme, la malnutrition, le fort accroissement de la population et réduire les taux élevés de mortalité infantile.

17. La détérioration de la situation sociale se reflète dans les pourcentages élevés du chômage, notamment chez les jeunes, la recrudescence de la délinquance dans les grandes villes, la détérioration de la situation sanitaire et l'augmentation du nombre de personnes déplacées, dans l'urbanisation accélérée et désordonnée et dans la détérioration de l'environnement. C'est pourquoi les gouvernements vont s'efforcer d'incorporer cette population dans le processus de développement économique et social par la création d'emplois productifs, l'augmentation des crédits alloués au secteur social et l'organisation communautaire.

18. Les pays d'Amérique centrale réitèrent leur attachement au processus de paix, à l'ajustement économique et à l'atténuation de la pauvreté. Les réformes économiques et politiques qu'ils mettent en oeuvre exigent un climat international favorable : règlement de la crise de la dette, suppression des mesures protectionnistes entravant le commerce international, augmentation des investissements étrangers et des ressources financières allouées de conditions concessionnelles. Ces mesures permettront de lutter contre la pauvreté, grâce aux ressources libérées.

19. Il est à déplorer à ce sujet que le monde développé n'appuie pas plus activement les efforts déployés par les pays en développement. A preuve, l'enlèvement des négociations d'Uruguay et le renforcement des mesures protectionnistes contre les produits primaires; à preuve aussi l'insuffisance de l'aide financière, les pays développés n'ayant pas tenu leur engagement de consacrer à l'APD 0,7 % de leur PNB.

20. M. AHMIA (Algérie) dit qu'en dépit des progrès scientifiques et technologiques, plus d'un milliard de personnes continuent à vivre dans la pauvreté absolue, plus de 24 millions d'enfants meurent tous les ans, plus d'un milliard et demi de personnes n'ont pas accès à la médecine, 900 millions d'adultes sont analphabètes, plus d'un milliard de personnes vivent dans des logements de mauvaise qualité et un cinquième de la population du Sud souffre de la faim. Face à une telle situation, la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie a fait à juste titre de l'élimination de la pauvreté un objectif urgent et prioritaire, qui occupe aussi une place centrale dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

21. De plus en plus, les pays en développement adoptent, parfois au prix de leur stabilité interne, des réformes économiques visant une réorientation des politiques économiques et une utilisation plus efficace de leurs ressources. Pourtant, en dépit d'énormes efforts et de sacrifices consentis à des coûts

(M. Ahmia, Algérie)

sociaux élevés, la situation demeure préoccupante sinon dramatique dans plusieurs régions du monde. C'est notamment le cas en Afrique, continent spécialement pénalisé, qui abrite les trois quarts des pays les plus pauvres et où la situation socio-économique ne cesse d'empirer. L'économie du continent tombe en déliquescence, avec toutes les conséquences sociales qui en découlent, notamment la malnutrition et la famine, la maladie et les épidémies, notamment le sida, qui déciment des populations de plus en plus nombreuses. Des catastrophes naturelles aggravent encore ces conditions désastreuses.

22. Rien de sérieux et d'efficace n'a été entrepris par la communauté internationale pour mettre un terme à cette dynamique infernale. Les engagements qu'elle a librement contractés n'ont reçu aucun début d'exécution et cela a contribué à l'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Il est à espérer que la communauté mondiale, consciente de l'aggravation inexorable de la situation en Afrique, fera preuve d'une solidarité active en faveur d'un continent en détresse, notamment par la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

23. Comme l'a observé la Commission Sud, les pauvres, qui dans de nombreux pays en développement forment la majorité de la population, ne continueront pas d'accepter docilement l'idée qu'ils doivent se résigner indéfiniment à leurs souffrances et à leur misère. Lorsque dans un pays pauvre, le style de vie d'une partie de la population est incompatible avec le niveau de développement et les ressources du pays, cette disparité peut, en suscitant une grave tension politique et économique, ruiner le consensus nécessaire à l'application de politiques de développement cohérentes et efficaces.

24. L'application des programmes d'ajustement structurel n'a pas permis de réduire l'écart qui continue à séparer les différentes couches sociales. La situation des plus pauvres ne cesse de se dégrader dans plusieurs pays. La mise en oeuvre de ces programmes n'a pas donné les résultats escomptés, et la satisfaction des besoins en matière d'alimentation, d'éducation, de santé, d'eau potable, d'hygiène et de salubrité continue à constituer l'une des aspirations les plus légitimes des populations du Sud. Il est impératif que ces programmes prennent en compte la dimension humaine du développement dans le secteur social, et notamment les besoins des catégories les plus vulnérables. Un filet de sécurité sociale doit être mis en place. L'ONU doit concentrer ses efforts sur l'éradication de la pauvreté. Les pays développés doivent, de leur côté, prendre les mesures requises pour assainir leurs politiques macro-économiques et lever les restrictions commerciales qui entravent les exportations des pays en développement. Ils doivent contribuer à l'amélioration des perspectives de développement par une aide financière accrue et de meilleure qualité. Il reste que pour être pleinement efficace, toute action d'éradication de la pauvreté doit être menée dans le cadre d'une stratégie mondiale et cohérente impliquant l'ensemble du système des

/...

(M. Ahmia, Algérie)

Nations Unies. Plus que jamais, la coopération multilatérale est nécessaire. Mais il faut dépasser le stade initial de la conception et de la réflexion pour donner à cette coopération la forme de plans d'action concrets et d'assistance véritablement opérationnels.

25. Mme SANTANA (Venezuela) dit que la nouvelle conjoncture internationale et la nouvelle conception du développement fondée sur un partenariat mondial soulignent la nécessité de parvenir à un équilibre entre l'égalité sociale et une croissance économique écologiquement rationnelle. Dans ce contexte, il est impératif que la communauté mondiale accorde la priorité aux problèmes sociaux, et notamment à la lutte contre la pauvreté, car la détérioration des conditions de vie des populations constitue un danger pour la paix et la sécurité internationales.

26. C'est pourquoi le problème de la pauvreté doit être abordé de façon intégrée dans le cadre de stratégies coordonnées. Le programme Action 21 a clairement souligné le principe du partenariat mondial, indiquant qu'il était essentiel, pour résoudre ce problème, de mettre en place des programmes de lutte particuliers à chaque pays et d'appuyer l'action nationale par des efforts internationaux, tout en créant un environnement international favorable.

27. En ce qui le concerne, le Venezuela a toujours estimé que l'application de mesures d'ajustement structurel et la gestion rationnelle des programmes de développement social, exigeant une répartition plus équitable de la richesse nationale, constituaient le préalable de la satisfaction des besoins essentiels de la population. Dans ce contexte, il réaffirme son attachement à la notion de développement durable, estimant qu'il y a une relation directe entre l'état de pauvreté et la détérioration de l'environnement.

28. Dans la pratique, le Venezuela a toujours consacré des sommes importantes à ses programmes de développement social : ceux-ci ont absorbé dans les années 70 environ 40 % des dépenses publiques et de 10 à 14 % du produit intérieur brut. Le Venezuela a poursuivi ses efforts au cours des années 80, malgré la compression des dépenses sociales et générales dans la région en raison de la crise, et continuera à s'efforcer d'utiliser efficacement les ressources dont il dispose pour éliminer la pauvreté et de répondre aux besoins des groupes les plus défavorisés dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'éducation.

29. Toutefois, la solution du problème de la pauvreté ne dépend pas uniquement d'une bonne gestion et d'une répartition équitable des ressources nationales, car dans la plupart des cas celles-ci sont insuffisantes. Une coopération accrue de la part des pays développés est indispensable, pour que puissent être fondamentalement modifié le système économique actuel, caractérisé par la chute des cours des matières premières, l'augmentation constante des taux d'intérêt, le renforcement des barrières protectionnistes et la lourde charge de l'endettement extérieur.

/...



(Mme Santana, Venezuela)

30. Sur ce dernier point, par exemple, les versements qui seront effectués par le Venezuela en 1993 au titre du remboursement de sa dette, absorberont environ 24 % de la totalité de ses ressources, chiffre alarmant qui entrave la mise en oeuvre des programmes visant à réduire l'impact social des réformes structurelles. Il importe donc d'aborder le problème de la dette extérieure sous un angle nouveau, en tenant compte de la nécessité d'une relance véritable de la croissance économique et du développement social des pays les plus pauvres. A cette fin, il est nécessaire d'augmenter les flux financiers vers les pays en développement et d'accroître les crédits multilatéraux et les investissements étrangers directs, ainsi que les ressources allouées à des conditions favorables.

31. Il faut également mettre en place un système commercial international plus ouvert, plus libre, équilibré et discipliné et il est indispensable à cette fin de conclure rapidement les négociations d'Uruguay.

32. Pour conclure, la délégation vénézuélienne se félicite que la question de la pauvreté ait été inscrite à l'ordre du jour de la récente session de fond du Conseil économique et social, reflétant le souci des Etats Membres d'assurer une meilleure coordination des efforts déployés par les différents organismes des Nations Unies pour éradiquer la pauvreté.

33. M. KIM (République populaire démocratique de Corée) fait observer que la pauvreté dans les pays en développement est le principal facteur responsable de la dégradation de l'environnement et l'un des principaux obstacles au développement durable. La première raison de ce phénomène est un climat économique international défavorable, qui a continué à affaiblir la position économique des pays en développement au cours des années 80. Il ne peut y avoir de paix durable dans le monde tant que la majorité de la population mondiale vitra dans une misère et un sous-développement abjects. La persistance de la récession mondiale, l'écart grandissant entre les pays développés et les pays en développement, la montée du protectionnisme, l'endettement massif, les transferts négatifs de ressources et l'érosion progressive du système commercial continuent à assombrir les perspectives d'éradication de la pauvreté.

34. Il faut s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène. Si la responsabilité en incombe surtout aux pays en développement, les pays développés ont aussi une mission à laquelle ils ne peuvent se dérober, celle de faire preuve de solidarité dans la lutte contre la pauvreté en créant un climat économique international favorable. Des ressources suffisantes doivent être consacrées à cette entreprise commune. Les engagements pris par la CNUED doivent être honorés. Il faut aussi atteindre les objectifs déjà définis en matière d'APD et assurer le transfert de ressources par les investissements étrangers directs et un allègement de la dette. L'intervenant appuie la proposition de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement, qui aborderait le problème mondial de la pauvreté.

/...

(M. Kim, Rép. pop. dém. de Corée)

35. Les actions entreprises à l'échelle internationale contre la pauvreté doivent tenir compte de la situation propre à chaque pays. La priorité doit être donnée à la réduction de la pauvreté, au transfert de technologie et au renforcement des capacités institutionnelles des pays en développement. Pour améliorer l'efficacité de l'aide, il faut une plus grande coordination de l'action des différents organismes des Nations Unies et des gouvernements concernés, tant au niveau de la conception que de la mise en oeuvre des programmes. Les réformes institutionnelles de l'ONU doivent être complétées par des mesures pratiques tendant à atténuer concrètement la pauvreté. Il faut notamment améliorer les établissements humains, et les gouvernements doivent garantir la mise en place des conditions nécessaires à cet effet. Il faut aussi accroître la participation des femmes à l'activité économique et au processus décisionnel en ce qui concerne le développement.

36. Mme ULLOA (Equateur) souligne qu'il est paradoxal que la coopération et l'assistance internationales n'aient pas pu modifier la situation mondiale et qu'à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, la pauvreté s'étende malgré les progrès de la science et de la technique. Il faut donc conclure que cette coopération et cette assistance n'ont pas été suffisantes. Dans un monde où les inégalités entre riches et pauvres se creusent, la lutte contre la paupérisation est un devoir pour la communauté internationale.

37. Le terme "pauvreté" implique de nombreuses carences : sociales, économiques, politiques et culturelles; celles-ci partent toutefois d'une seule carence fondamentale : l'absence d'accès en raison d'une mauvaise nutrition à la santé et à l'éducation. Dans les pays en développement, les pauvres n'ont accès ni à une bonne éducation ni à une bonne alimentation, d'où inégalité de développement et, partant, pauvreté. Les gouvernements de ces pays doivent donc nourrir et éduquer leurs populations, tâche prioritaire.

38. La situation s'aggrave pour les pays en développement en raison de l'environnement économique international défavorable. Malgré les efforts faits par ces pays pour parvenir à une stabilité économique, il leur est difficile de mettre en oeuvre des plans de développement, compte tenu de l'inéquité des termes de l'échange, de la stagnation des transferts de ressources et de l'augmentation de l'endettement extérieur.

39. La communauté internationale se doit de lutter contre la pauvreté, tout d'abord pour des raisons morales, car la conscience de l'homme ne saurait tolérer l'existence de 1,5 milliard de pauvres; ensuite, pour des raisons démographiques, car l'accroissement de la population demeure l'une des principales causes de la persistance de la pauvreté; pour des raisons écologiques également, car on sait que la pauvreté est source de destruction de l'environnement; et enfin pour des raisons d'ordre politique, car la pauvreté menace la stabilité nationale et internationale.

/...

(Mme Ulloa, Equateur)

40. Il faut absolument qu'une volonté politique générale, mettant à profit les dividendes de la paix et les possibilités actuelles de coopération économique, s'efforce de construire pour les générations futures un monde meilleur où l'interdépendance des nations et la solidarité des peuples ne seront pas de vains mots.

41. M. SY (Secrétaire exécutif de l'Organisation de l'unité africaine) dit que la pauvreté est l'un des plus grands ennemis de l'humanité, et qu'au cours des 30 dernières années, des efforts majeurs ont été entrepris par la communauté mondiale, les gouvernements et les ONG pour éliminer la pauvreté, mais que ces efforts, généralement, s'inscrivaient dans une coopération économique Nord-Sud : aide extérieure, assistance technique et programmes de secours. Or, la dernière décennie a été celle d'une augmentation sans précédent de la pauvreté dans les pays en développement, notamment en Afrique. Cela donne à penser qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté. La pauvreté, en Afrique, a énormément compliqué les problèmes du sous-développement. Le niveau de vie ne cesse de baisser. Dans les villes, les gains moyens des travailleurs leur permettent à peine de survivre. La classe moyenne est, en Afrique, en voie d'extinction en raison de la rigueur des programmes d'ajustement structurel. Quant aux groupes à faible revenu, ils s'enfoncent dans la misère. Malgré l'exode vers les villes, une fraction importante de la population continue à vivre en milieu rural. L'agriculture reste en effet le principal secteur économique, mais les exploitants s'appauvrissent par suite de la baisse des cours des produits de base exportés. La demande de ces produits a généralement été languissante, alors même que la production de plusieurs cultures commerciales était affectée par la sécheresse, en particulier dans le Sahel. Le résultat inévitable a été une réduction massive du revenu des agriculteurs. Les revenus, dans l'ensemble, ont baissé de plus de 40 % en Afrique depuis le début des années 80. Il faut ajouter à cela, en Somalie et au Soudan par exemple, des conflits internes qui ont engendré de vastes courants de réfugiés et précipité l'horreur d'une famine massive.

42. Etant donné cet appauvrissement général de l'Afrique, de même que de certains pays d'Asie et d'Amérique latine, il faut trouver des solutions permanentes aux causes fondamentales de ce phénomène, d'autant plus que le système économique mondial est marqué par une interdépendance croissante. L'extension de la pauvreté dans les pays en développement entraînerait à long terme de graves conséquences pour les pays développés, par une diminution des marchés pour leurs produits industriels dans les pays en développement mais aussi par un gaspillage de ressources financières, occasionné par leur utilisation dans des conflits typiquement engendrés par la pauvreté.

43. Tandis que la pauvreté renforce son emprise sur l'Afrique, il faut que la communauté internationale facilite la conclusion d'accords sur des cours mondiaux réalistes pour les produits primaires. L'augmentation des cours mondiaux permettrait de relever le revenu des exploitants et de remédier au manque d'équipements tels que écoles, hôpitaux, etc., dans de nombreux pays

/...

(M. Sy)

africains. L'augmentation des recettes nationales, à la faveur de meilleurs cours et d'une hausse de la production et de la demande permettrait aux pays africains d'importer davantage de biens d'équipement servant à leur développement.

44. Pour résoudre le problème fondamental de la production, il faudra renforcer la coopération internationale en vue d'accroître les apports de capitaux. Les programmes d'ajustement structurel qui ont engagé de nombreux pays africains exigent des apports de capitaux importants. Il faut aussi alléger le fardeau de la dette en annulant plus de dettes et par des nouveaux courants de ressources indispensables pour ranimer une industrie et une agriculture moribondes. Sous l'influence de la doctrine de l'ajustement structurel, les pays africains sont tout à fait réceptifs aux investissements étrangers privés. Les conditions qui sont faites à ces investissements sont très favorables. Les nouveaux codes d'investissement sont très généreux dans de nombreux pays et la mise en place d'institutions démocratiques assurera une stabilisation des systèmes politiques.

45. Le continent a créé en 1991 la Communauté économique africaine (CEA), dont l'un des objectifs est d'encourager un développement industriel et agricole rapide, l'expansion des échanges et la coopération scientifique, et qui représente l'application d'une partie du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos. Le PNUD a apporté à cette entreprise une aide précieuse. Cependant, les actions pratiques de la Communauté dépendront dans une large mesure de l'appui de la communauté internationale et des pays africains eux-mêmes. A l'échelle internationale, il faudra un soutien financier aux projets industriels et agricoles. Il faut également financer la construction d'infrastructures assurant la liaison entre les Etats africains, faute de quoi l'intégration resterait lettre morte. L'OUA demande donc instamment à la communauté internationale de fournir un soutien financier adéquat à la CEA. On a là en effet un instrument de base pour assurer une croissance économique et un développement autonomes, ce qui est le plus sûr moyen de réussir à éliminer la pauvreté en Afrique.

46. Il faut accorder la priorité aux problèmes de la désertification, de la sécheresse et de la famine. La désertification s'explique par des activités anthropiques et pourrait donc être enrayerée avec des moyens techniques adéquats. Mais la sécheresse est un phénomène naturel et sous sa forme extrême, elle conduit à la famine. Les pays africains ont rarement par eux-mêmes les moyens de résoudre ces problèmes. L'OUA se félicite donc de la négociation rapide d'une convention relative à la désertification et à la sécheresse. Elle espère aussi qu'un appui financier important sera fourni aux organismes des Nations Unies en vue de l'application des dispositions de cet instrument.

47. La montée de la pauvreté dans les pays en développement, et notamment en Afrique, constitue une menace pour le nouvel ordre mondial. Celui-ci devrait être à l'abri des conflits, encourager une interaction politique durable, et favoriser les échanges, les mouvements de capitaux et la croissance économique

/...

(M. Sy)

mondiale. Cependant, ces objectifs ne seront pas atteints si une fraction importante de la population mondiale continue de souffrir d'un état de pénurie chronique. Chaque pays se trouve lié à un système économique mondial, qui influence puissamment le rythme de sa croissance économique et de son développement, mais qu'il ne peut contrôler. C'est dire que, pour éliminer la pauvreté, notamment en Afrique, il ne faudra rien moins qu'un régime commercial mondial équitable et des apports adéquats de ressources financières ainsi qu'une aide technique aux pays en développement.

48. M. WEIBGEN (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), résumant sa propre déclaration, au lieu d'en donner lecture, faute de temps, dit qu'elle examine l'incidence, la nature et l'ampleur de la pauvreté rurale et mentionne un certain nombre de mesures complémentaires que les gouvernements devraient prendre pour s'attaquer à ce problème. La FAO accorde une attention particulière à la situation des pays qui ont engagé un processus d'ajustement structurel et de ceux qui sont en transition vers une économie de marché, lesquels doivent bénéficier d'un appui extérieur. Une vaste gamme d'activités a été entreprise à la suite de la Conférence de 1979 sur la réforme agraire et le développement rural, afin d'aider les gouvernements membres à lutter contre la pauvreté; la FAO a notamment organisé des missions d'orientation interinstitutions dans 21 pays, afin d'aider à l'élaboration des politiques et des programmes nationaux, une vingtaine de consultations interinstitutions régionales sur la réforme agraire et le développement rural et de consultations intergouvernementales sur les questions liées à la pauvreté au niveau régional, et réalisé 19 études spécifiques de pays sur les incidences de la pauvreté rurale et les moyens d'y remédier. Deux plans d'action importants ont récemment été adoptés par les conférences de la FAO, l'un sur le rôle des femmes dans le développement agricole et l'autre sur la participation communautaire au développement rural.

49. Une grande importance est accordée à la coopération entre les gouvernements, les donateurs, les organismes des Nations Unies et les ONG dans la lutte contre la pauvreté mondiale, et notamment aux activités de l'Equipe spéciale du Comité administratif de coordination en ce qui concerne le développement rural qui sont organisées par la FAO, afin de renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies dans l'atténuation de la pauvreté rurale. Ces initiatives permettent d'établir l'étroite coopération interorganisations et la coordination que les Etats Membres, et en particulier le Groupe des 77 et la Communauté européenne, appellent de leurs vœux.

50. M. MONGBE (Bénin) souligne que la pauvreté demeure une grave source de préoccupation et constitue l'une des plus sérieuses menaces pour l'avenir de l'humanité. Il s'agit d'un problème universel. On estime en effet que plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent dans la pauvreté, dont plus de 600 millions sont considérées comme extrêmement pauvres.

51. Si, dans son rapport (E/1992/47), le Secrétaire général fait observer que les programmes d'ajustement structurel menés par de nombreux pays en développement accélèrent la croissance, il reconnaît toutefois que leur mise

/...

(M. Mongbe, Bénin)

en oeuvre a de rudes conséquences pour les groupes vulnérables. De nombreuses organisations internationales, dont la Banque mondiale, le FMI, la CNUCED, l'UNICEF, la FAO et l'OMS, ont publié des analyses qui attestent également le coût social élevé de ces programmes, manifestant ainsi une honnêteté intellectuelle qui augure bien de la volonté d'atténuer les conséquences néfastes de ces ajustements.

52. Certaines conséquences méritent d'être relevées, qui soulignent la gravité de la situation, surtout si l'on considère que l'homme doit être au centre de toute politique de développement. Les pays en développement se voient contraints, afin de mener à bien leurs programmes d'ajustement structurel, de réduire considérablement les ressources affectées au secteur social. Compte tenu de l'importance que revêt ce secteur pour les couches les plus déshéritées, on comprend que si les politiques d'ajustement structurel ne s'accompagnent pas de mesures énergiques visant à relever le volet social, elles risquent de déstabiliser la vie politique des pays concernés.

53. Une nouvelle forme de pauvreté frappe actuellement de nombreux pays africains. On assiste en effet à l'émergence d'une nouvelle catégorie de chômeurs, des travailleurs licenciés d'anciennes entreprises publiques ou semi-publiques qui ont été liquidées ou privatisées, et qui deviennent de véritables marginaux sans ressources. De même, de nombreux jeunes diplômés, souvent issus de famille à très faible revenu, qui, en raison de la situation pléthorique de la fonction publique et de l'exiguïté du marché du travail dans le secteur privé, ne peuvent trouver d'emploi.

54. Dans son rapport, le Secrétaire général a, à juste titre, accordé une importance particulière au problème de l'élimination de la pauvreté et examiné en détail la question de la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine. Le Conseil économique et social, à sa session de fond de 1992, a recommandé d'élaborer un cadre cohérent à l'échelle du système pour la coordination de ces activités. A son avis, le système des Nations Unies devrait mettre au point, au niveau national et international, des approches et stratégies globales et intégrées, pour éliminer la pauvreté, capables de générer des initiatives autonomes en vue du développement rural et urbain; établir des liens entre les objectifs de l'élimination de la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines; promouvoir le concept de cohérence concernant la coordination des plans et politiques à l'échelle nationale, des programmes d'aide multilatérale et bilatérale et des activités des organismes régionaux et des ONG qui visent à éliminer la pauvreté; et mettre au point des stratégies sectorielles et intersectorielles de lutte contre la pauvreté.

55. La délégation béninoise se réjouit de la place importante que le problème de l'élimination de la pauvreté a occupée dans les délibérations de la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement et réaffirme son appui total au chapitre 3 du programme Action 21 sur la question.

(M. Mongbe, Bénin)

56. Chaque pays doit mettre en place des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté qui devraient recevoir le soutien de la communauté internationale. Il est à espérer à ce sujet que la fin de la guerre froide permettra de libérer des ressources substantielles qui pourront être affectées à cette fin. L'ONU devrait élaborer une stratégie visant à lutter spécifiquement contre la pauvreté, afin d'assurer un développement durable.

57. L'objectif à long terme préconisé par l'Action 21 pour la gestion durable des ressources et l'élimination de la pauvreté consiste à donner aux populations la possibilité de jouir des moyens d'existence durables. Il faut donc appliquer des politiques axées sur le développement humain et élaborer, pour toutes les régions déshéritées, des programmes intégrés visant à réduire la pauvreté par la création d'emplois et de revenus.

58. Il faut encourager les gouvernements à accroître leurs investissements dans le capital humain par des programmes destinés aux zones rurales et urbaines pauvres et à toutes les catégories vulnérables de la société. La réalisation du développement durable et, partant, l'élimination de la pauvreté, exigent une large participation du public non seulement aux activités de développement mais aussi au processus décisionnel. Les femmes ont un rôle important à jouer dans ce domaine et doivent recouvrer la pleine considération qui leur est due.

59. Quant à la condition des enfants, la délégation béninoise réaffirme son soutien au Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants et apporte son appui à la remarquable stratégie de lutte contre la pauvreté en trois volets de l'UNICEF, communément appelée Approche des trois A (appréciation, analyse et action). Elle se félicite par ailleurs que le PNUD ait, dans son cinquième cycle de programmation, fait de la pauvreté l'une de ses six priorités. Son approche, qui est centrée sur le renforcement des capacités nationales de développement, est des plus responsables car elle vise la réalisation du développement humain, c'est-à-dire la production de revenus, la création d'emplois, l'accès plus large aux soins de santé, à l'éducation et au logement en faveur des catégories les plus défavorisées.

60. La délégation béninoise encourage l'action salubre de la FAO qui surveille en permanence l'évolution des disponibilités alimentaires dans les pays en développement et a adopté des programmes visant à atténuer la pauvreté en stimulant la production et la croissance du secteur agricole. Il faut également se féliciter de l'action menée par l'OMS qui s'efforce de faciliter l'accès des pauvres aux soins de santé primaires dans le cadre de son programme "La santé pour tous d'ici l'an 2000".

61. Les conflits régionaux et les foyers de tension à l'intérieur des pays, de même que l'extrême pauvreté résultant de la sécheresse et de la désertification, contraignent de nombreuses populations à des migrations internes ou vers d'autres pays, qui aggravent encore la précarité de leurs conditions d'existence. Le HCR s'acquitte admirablement d'une tâche difficile et s'efforce activement, malgré la modicité de ses moyens, de satisfaire les

/...

(M. Mongbe, Bénin)

besoins fondamentaux de ces réfugiés ou personnes déplacées. Il est à souhaiter que la communauté internationale se mobilise pour accroître les moyens mis à sa disposition.

62. Il est indispensable d'élaborer une politique rationnelle de coopération internationale en vue de l'élimination de la pauvreté. Divers documents importants ont été adoptés à cette fin dans le cadre de rencontres internationales, dont le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, la Déclaration issue de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les différents actes de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, auxquels il devra être rapidement donné effet.

63. Il est encourageant de constater que tous les responsables des organismes des Nations Unies reconnaissent maintenant l'impérieuse nécessité de déployer un effort massif de recherche pour éliminer la pauvreté; le bien-fondé des stratégies visant à accroître la capacité des populations pauvres à atteindre un niveau de vie décent; l'importance du problème de la faim; la nécessité d'élaborer des plans d'action afin d'intégrer les femmes dans le développement; et l'urgence d'élaborer des mesures en vue de protéger les catégories les plus vulnérables. Il est à espérer que les nombreuses déclarations faites dans ce sens ne resteront pas lettre morte, car il est indispensable de briser le cercle vicieux de la pauvreté, afin que tout être humain puisse mener une vie acceptable. Tel est le défi que doit relever la communauté internationale.

64. Le PRESIDENT PAR INTERIM dit que la Commission a achevé l'examen du point 81 de l'ordre du jour.

Organisation des travaux (A/C.2/47/L.1 et A/C.2/47/L.1 et Add.1)

65. Le PRESIDENT PAR INTERIM dit que la délégation afghane a demandé au Président de l'Assemblée générale d'envisager de transférer l'examen du point intitulé "Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre" à l'Assemblée plénière. Il propose donc de reporter l'examen de la question, en attendant que l'Assemblée ait pris une décision.

La séance est levée à 13 h 40.